



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
Durable
et de l'Énergie



Centre d'Études
Techniques de
l'Équipement
CETE
Méditerranée
Laboratoire
Régional
d'Alsace-Provence
Service
Géologie - Risques Naturels

N° de licence d'Études Professionnelles
N° 001 000 000 000 du 05 mars 2014
Drapeau certifié conforme
aux normes de la Commission
Européenne de la Qualité
et de la Sécurité
Séminaire ISO 9001

assemblage des planches
1 2 3 4

Echelle :
1 / 10 000
Décembre 2013
Dossier n° 11 60 00104
Référence DAD
1995 - Gorges de Tarn
Cartes 10 000 - 2013
carte_10000_planchet5.dwg
48 005 - MENDE

**PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES
DE CHUTES DE ROCHERS**

**Gorges du Tarn
et de la Jonte**

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

Planche 5/5

PREFECTURE DE LA
LOZERE
Direction Départementale des Territoires
de la Lozère

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- B1** Zone où l'Etat permet d'autoriser tout type de construction, y compris les constructions nouvelles, à condition que la prévision des écoulements.
- R1** Zone où l'Etat ne permet pas d'autoriser les nouvelles constructions, les travaux de consolidation, les travaux de confortement des pentes, les travaux de confortement des pentes, les travaux de confortement des pentes, les travaux de confortement des pentes.
- Zone où l'Etat ne permet pas d'autoriser les nouvelles constructions et les travaux de confortement des pentes.
- Zone de camping.

Limite de zones extraites du 1/5000.
Limite de la zone couverte par le P. P. R.

10 0 100 200
ECHELLE GRAPHIQUE

Pour information :
le limite de la zone susceptible d'être
affectée par des glissements de terrain

Serre de Paupaille
VOIR PLANCHE 1/5000 - M
"Meyrueis"